



Conseil régional

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA
COOPERATION INTERREGIONALE
ET DES CONTRATS RURAUX

LE PRESIDENT

PROCES VERBAL
de la réunion du 1^{er} JUILLET 2010
sous la présidence de François LABROILLE

Etaient présents :

MM BOURNAZEL, COQUEREL, DUBERTRAND, GABRIEL, GAUDUCHEAU, GUILLEMET,
LABROILLE, VALLEToux
Mmes DESCAMPS-CROSNIER, DESCHIENS, EUDE, FREY, JAUNET, MONOD, Mme REVAULT
d'ALONNES, SHAN, VON EUW

Avaient donné pouvoir :

Mme PAYS à M. GUILLEMET
Mme SENEÉ à M. GUILLEMET

Participaient également à la réunion :

M. REMY	Chargé de mission auprès de Mme FERRI
M. GAILLOT	Directeur général adjoint - Unité aménagement durable
Mme BRISON	Directrice de l'aménagement et du développement territorial
Mme HOSTEIN	Chef du service Agglomérations et espaces urbains
M. LAFFARGUE	Chef du service- Territoires ruraux et PNR
Mme HUART	Unité aménagement durable
M. FANCINI	Unité aménagement durable
Mme AMBLARD	Unité aménagement durable
Mme LAURENS	SDRIF et Métropole
Mlle PROUST	Directeur de Cabinet, Groupe PS et app.
Mlle EYMARD	Groupe EELV
M. MENAL	Directeur de Cabinet, groupe FdG
Mme GOUEL	Groupe NC et app

M. LABROILLE ouvre la séance.

1/ Examen des rapports inscrits à l'ordre du jour de la commission permanente du 8 juillet 2010

SECTEUR PRESENTE PAR M. AMEDRO – Aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux

1. **CP 10-525** : Appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » deuxième session - sélection des projets lauréats - modification de la convention-type « Nouveaux quartiers urbains »

M. AMEDRO présente le rapport.

M. LABROILLE expose la position de son groupe : cette session est une étape dans la maturation du dispositif et donne une légitimité au dispositif. Le dialogue avec les collectivités est productif et le travail du jury et de la commission permanente conduisent à s'affranchir relativement des débats les plus locaux.

Toutefois, son groupe souhaite un renvoi du projet de Marne et Gondoire à la CP de septembre de façon à ce que l'on puisse pousser les investigations sur l'enjeu très précis de l'hôpital de Lagny. C'est pourquoi son groupe fera NPPV sur l'ensemble du rapport.

Mme EUDE précise qu'il n'a jamais été question d'avoir deux hôpitaux dans le secteur. Deux financements ont été obtenus de la part de l'ARH pour le nouvel hôpital, conditionnés par la vente du terrain de l'ancien hôpital.

Concernant le projet, l'hôpital s'est engagé sur ses fonds propres. Ce projet est multi-sites. Il n'existe pas selon elle d'opposition entre le projet NQU et la demande du collectif de l'hôpital.

M. COQUEREL indique qu'une réunion s'est tenue la veille avec des représentants du collectif santé Lagny-Juvigny-Marne-la-Vallée. Ce collectif regroupe plusieurs organisations politiques, un ancien vice-président de la Région et qui est reconnu comme interlocuteur par l'hôpital et l'ARS.

Le site Saint-Jean (page 55 du dossier) concentre la moitié de l'effort potentiel avec 1028 logements. Ce site est encore propriété de l'Etat pour l'instant. Une partie de la population estime que l'offre de santé ne peut être convenablement assumée si les activités de l'hôpital de Lagny partent sur Juvigny. Il faudrait qu'une annexe puisse être conservée sur le site de Juvigny.

Ce dossier devrait être reporté afin que les discussions se poursuivent avec ce collectif.

M. GUILLEMET pense que le projet NQU ne s'oppose pas au développement de l'offre de soins sur le secteur. Il a lui-même créé le collectif, Lagny était en sous-capacité et il existait des difficultés pour que les patients et les services d'urgence puissent accéder correctement à ce secteur. Il présente le projet NQU qui ne met pas en difficulté le secteur de santé. Le projet s'insère dans le tissu urbain existant et le réhabilite.

M. AMEDRO propose un échange de courriers avec le collectif et les commissaires.

Pour: PS et app, MP, EELV
ABSTENTION : Centre et app
NPPV : FdG, FdG et A
ABSENTS : MRC, PRG-MUP
Le projet recueille un avis favorable

2. **CP 10-553** : Chapitres budgétaires 907 et 937 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » - affectation de crédits en faveur des parcs naturels régionaux de la haute vallée de Chevreuse, du Vexin français, du gâtinais français, Oise-pays de France, du projet de parc de la brie et des deux Morin et au titre des actions inter-parcs

Pour: PS et app, MP, EELV, FdG, Centre et app, FdG et A
ABSENTS : MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

3. **CP 10-565** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous fonction 53 « Espace rural et autres espaces de développement » - 28 contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, val d'Oise) 6 avenants à des contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, val d'Oise) fonds d'intervention, aménagement et équipement de l'espace rural

M. AMEDRO présente le rapport.

Mme EUDE souhaite savoir si des critères ont été changés dans ces contrats ruraux.

M. GAILLOT répond que les contrats ruraux sont cosignés par les départements et par la Région. Toute révision nécessiterait une concertation.

Mme EUDE indique que des retards de financements de contrats ont déjà été actés, ce qui pose de gros problèmes pour les petites communes.

M. GAILLOT répond qu'une lecture plus stricte des règlements de la part des services financiers - en particulier au niveau des échéanciers de réalisation- nécessite des échanges avec les petites communes. Désormais, toutes les demandes sont du côté des communes pour régulariser ces temps de retard.

M. COQUEREL s'étonne de la forte proportion des réfections d'églises et se demande comment sont définis les critères. Les écoles quant à elles sont-elles uniquement publiques ?

M. GAILLOT répond qu'il s'agit d'écoles publiques et les églises sont classées dans le domaine privé de la commune et participent du patrimoine vernaculaire de la commune.

Mme VON EUW demande quel est le mode de saisine.

M. GAILLOT répond concernant le Val d'Oise que cela dépendait auparavant du département mais celui-ci a demandé à ce que ce soit les communes désormais qui le fassent.

Mme VON EUW pense que cette modification n'a pas été transmise à la trésorerie qui veut que l'on rejette les demandes des maires, ce qui implique des délais supplémentaires.

M. GAILLOT répond que le département 95 sera contacté pour résoudre le problème.

Pour: PS et app, MP, EELV, FdG, Centre et app, FdG et A
ABSENTS : MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

4. **CP 10-568** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - 10 contrats régionaux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-de-Marne, val d'Oise) 4 contrats de territoire (Yvelines, Essonne, Seine-Saint-Denis) 11 avenants à des contrats régionaux

M. AMEDRO présente le rapport.

M. LABROILLE précise que son groupe souhaite que les collectivités qui ne respectent pas la loi SRU ne rentrent pas dans la cible des politiques régionales. Le débat aura lieu en commission des finances.

M. COQUEREL souhaite également que les projets VILLENES-SUR-SEINE et ORMESSON-SUR-MARNE soient retirés : ces collectivités ne respectent absolument pas la loi SRU. Si ces projets ne sont pas retirés, il s'abstiendra sur ce rapport.

M. GUILLEMET demande où en est la critérisation qui avait été discuté lors de la précédente mandature.

M. AMEDRO répond que le sujet est complexe et doit être étudié avec les conseils généraux, les communes, avec des critères sociaux, environnementaux et démocratiques. La critérisation doit intervenir dans des délais raisonnables, si possible avant le budget 2011.

Mme VON EUW et M. LABROILLE souhaitent que la commission aménagement soit associée à la commission des finances sur la réflexion relative à la critérisation.

Mme JAUNET précise concernant VILLENES-SUR-SEINE qu'il existe un agenda 21 et que les contraintes géographiques du site freinent les constructions.

Pour: PS et app, MP, FdG, Centre et app
ABSTENTION : FdG et A, EELV
ABSENTS : MRC, PRG-MUP
Le projet recueille un avis favorable

5. **CP 10-591** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - mise en œuvre du grand projet 3 (CPER 2007-2013) conventions de réalisation relatives au : territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-pontoise, au sein du territoire d'intérêt régional et national de l'ensemble seine aval à Cergy - territoire de cohésion et d'innovation de centre Essonne seine orge (CESO) affectation de crédits sur le chapitre budgétaire 905 «Aménagement des territoires » code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » programme PJ 52-001 « Programme territoires prioritaires et stratégiques »

Pour: PS et app, MP, EELV, FdG, Centre et app, FdG et A
ABSENTS : MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

6. **CP 10-597** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 50 « Services communs » - affectations d'autorisations d'engagements sur le chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires » pour le lancement d'une consultation dans le cadre des ateliers de création urbaine

M. AMEDRO présente le rapport.

Mme JAUNET annonce l'abstention de son groupe : des sommes considérables sont consacrées à la communication.

M. AMEDRO répond qu'il ne s'agit pas de communication institutionnelle et que si l'on veut toucher plus de personnes, il faudrait même que cette forme de communication valorisante soit accrue.

M. GUILLEMET pense qu'il est important que les produits des réflexions menées soient ensuite utilisés et l'on pourrait proposer davantage.

M. GAUDUCHEAU a le sentiment que ce genre de documents est obsolète et qu'il faut se diriger vers des documents interactifs sur un site dédié.

Pour: PS et app, EELV, FdG, FdG et A
ABSTENTION : MP, Centre et app
ABSENTS : MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

7. **CP 10-641** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme PJ 52-001 « Programme territoires prioritaires et stratégiques » - mise en œuvre du grand projet 3 (CPER 2007-2013) sur le territoire d'intérêt régional et national de la plaine de France •réalisation de la passerelle sur la tangentielle nord à Villeteuse (93) • maillage et réalisation de parc sur la pointe ¾ entre deux à Sarcelles (95) •requalification de la ZAE Mermoz à la Courneuve (93) •étude fort d'Aubervilliers (93) •centre culturel franco berbère de Drancy (93) •restructuration de la trame viaire du centre-ville à Tremblay-en-France (93)

Pour: PS et app, MP, EELV, FdG, Centre et app, FdG et A
ABSENTS : MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

SECTEUR PRESENTE PAR Mme. GASSIN – Environnement, de l'agriculture et de l'énergie

8. **CP 10-475** : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme - mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable - cinquième affectation (contrat particulier seine et marne)

Pour: PS et app, MP, EELV, FdG, Centre et app, FdG et A
ABSENTS : MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

9. **CP 10-508** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », chapitre budgétaire 937 « Environnement » - organismes extérieurs bénéficiant des concours de la région - affectation du solde de la subvention de fonctionnement 2010

M. COQUEREL (FdG et A) et M. GUILLEMET (EELV) s'abstiennent sur le rapport à cause de la baisse de 4,6% de la subvention à l'IAU.

Pour: PS et app, MP, Centre et app
ABSTENTION : FdG et A, EELV
NPPV : FdG
ABSENTS : MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

10. **CP 10-630** : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », code fonctionnel 74 « Politique de l'eau », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », chapitre budgétaire 939 « Action économique », sous-fonction 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » - versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Pour: PS et app, MP, EELV, FdG, Centre et app, FdG et A
ABSENTS : MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

SECTEUR PRESENTE PAR M. PLANCHOU – Développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS)

11. **CP 10-557** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - adoption du pacte pour l'emploi la formation et le développement économique sur le territoire de la seine aval et première mise en œuvre (soutien au programme leader seine aval)

Pour: PS et app, MP, EELV, FdG, Centre et app, FdG et A
ABSENTS : MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

12. **CP 10-642** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun » - avis sur l'avenant n° 8 à la convention pour la création et l'exploitation d'Eurodisney en France du 24 mars 1987

M. GAILLOT présente le rapport.

M. GUILLEMET pense que le projet convient à un public aisé, et non à toute la population. De plus, il est dangereux qu'un territoire ne repose que sur une monoactivité. L'interrogation porte également sur les emplois qui risquent d'être précaires, et sur les faibles retombés en termes de tourisme local. Au niveau social, pratiquement rien n'est envisagé, les logements créés seront liés au tourisme, et ne correspondent pas aux

besoins locaux. Son groupe vote contre ce rapport.

M. BOURNAZEL trouve anormal que ce rapport soit présenté par un directeur tenu au droit de réserve.

Mme EUDE précise qu'il s'agit de renforcer l'attractivité touristique. Le projet implique des retombées sur le logement, sur le pôle tertiaire. En séance, le conseil général a voté à l'unanimité en faveur du projet.

M. COQUEREL pense que le problème est qu'une entreprise privée est dans une logique de profit, un risque de fermeture du site est toujours possible à terme.

M. LABROILLE indique que les élus de Seine et Marne sont favorables au projet (développement économique et cohérence avec le SDRIF.) Il vote donc pour ce rapport mais partage les préoccupations exprimées. Concernant la remarque de M. BOURNAZEL, il précise que le fonctionnement de la Région est différent de celui du Conseil de Paris.

Pour: PS et app, MP, FdG
CONTRE : EELV, FdG et A
ABSENTS : Centre et app, MRC, PRG-MUP

Le projet recueille un avis favorable

2/ Approbation du PV du 10 juin 2010

Mme DESCHIENS souhaite que soit ajoutée l'intervention suivante :

« Mme DESCHIENS ajoute concernant les stocks qu'il existe un problème du vieillissement du matériel existant et certaines pièces n'existent plus. En outre, elle regrette que la proposition se limite au parc social, et qu'il ne soit pas envisagé d'élargir l'étude. »

Le PV modifié est adopté.

M. LABROILLE lève la séance.